

Liberté Égalité Fraternité





sommaire

EDITO	03	GARANTIR L'OUVERTURE À LA SOCIÉTÉ À TRAVERS UNE MOBILISATION DE TOUTE
PARTIE I:		L'INSTITUTION
AMÉLIORER L'ÉVALUATION DES RISQUES		ENGACEMENT 4
À TRAVERS UN DIALOGUE RENFORCÉ		ENGAGEMENT 4:
AVEC LA SOCIÉTÉ	05	Renforcer la capacité de son personnel
7.1.2.2.7.3.3.2.2		à dialoguer avec les acteurs de la société
ENGAGEMENT 1:		• Les marqueurs de la mobilisation de l'IRSN
Accroître la transparence de ses travaux	07	pour l'ouverture à la société
• Les marqueurs d'une démarche	0,	Les difficultés rencontrées
de transparence renforcée	08	Les perspectives
Une démarche de transparence au service		ENGAGENERIT E
d'une société vigilante aux risques	11	ENGAGEMENT 5:
Une démarche de transparence source		Identifier et mobiliser les ressources nécessaires
de crédibilité	12	à l'implication de la société
Des obstacles à l'accessibilité à l'information	12	Les marqueurs du renforcement des moyens
Au-delà de la mise à disposition	12	humains et financiers pour l'ouverture à la
de l'information	15	société
de (morridador)	10	Les difficultés rencontrées
ENGAGEMENT 2 :		Les perspectives
Partager ses connaissances	17	ENCACEMENT C
• Les marqueurs d'une régularité des échanges		ENGAGEMENT 6:
avec la société civile	18	Assurer le pilotage interne de la stratégie d'ouverture et rendre compte publiquement
• Un besoin d'approfondir les connaissances		des progrès accomplis comme des difficultés
mises à disposition	20	rencontrées
• Eclairer le travail de l'IRSN	21	Les marqueurs de l'installation d'une culture
• Les freins au partage des connaissances	22	de l'ouverture à la société
• Innover dans le partage des connaissances	23	Les difficultés rencontrées
		• Les perspectives
ENGAGEMENT 3:		200 poliopodi.100
Accompagner les acteurs de la société		CONCLUSION
dans l'acquisition des compétences nécessaires		
à leur implication et construire avec eux		
l'évaluation des risques	25	
• Les marqueurs de l'implication		
de la société civile	26	
• Des demandes croissantes de la société civile		Bovary
pour s'impliquer et participer à l'évaluation		Crédits photos
des risques	28	©Noak/Le bar Floréal/Médiathèque IRSN
• La prise en compte des questionnements		©Sophie Brändström/Signatures/Médiathèque IRSN ©Grégoire Maisonneuve/Médiathèque IRSN
et des contributions de la société civile	29	©Ludivine Gilli/Médiathèque IRSN
• Des freins à l'implication des parties prenantes	31	©Aleth Delattre/Médiathèque IRSN
• Vers la co-construction d'un espace de dialogu	е	©Frédérique-Elsa Hughes/Médiathèque IRSN ©Stéphanie Clavelle/Médiathèque IRSN
nuvert et durable	32	©Laurent Zulherman/Granhix-Images/Médiathèque IRSN

PARTIE II:





Jean-Christophe Niel Directeur général

En adoptant, dès 2009, une Charte d'ouverture à la société, l'IRSN a engagé une politique volontariste en la matière. Cette Charte énonce deux catégories d'engagements : 3 engagements visant à améliorer l'évaluation des risques par un dialogue renforcé avec la société, complétés par 3 engagements pour permettre la mise en œuvre de l'ouverture à la société.

C'est une ambition majeure que de contribuer à répondre aux attentes d'une société de plus en plus soucieuse des enjeux de sûreté nucléaire et radiologique.

Depuis 10 ans, au-delà du partage des connaissances scientifiques et techniques et de la transparence de nos travaux, nous pouvons souligner les évolutions apportées au fil du temps aux dialogues techniques, en partenariat avec l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information (Anccli), ainsi que le développement d'initiatives territoriales. Les actions de sensibilisation du public aux données de surveillance radiologique à l'instar du développement de l'application Openradiation qui permet un accès et un partage de la mesure citoyenne de radioactivité dans l'environnement répondent également à l'objectif d'une grande implication de la société dans l'appréciation de l'évaluation des risques.

Les résultats de l'édition 2020 du Baromètre IRSN de la perception des risques et de la sécurité montrent que 89% des Français estiment que les structures pluralistes sont utiles « pour s'occuper des situations à risques ». Fort de ce constat, et dans un souci toujours plus grand de cultiver un dialogue régulier et approfondi avec la société, l'Institut a décidé de constituer un comité de dialogue pluraliste réunissant des élus, des industriels, des représentants des parties prenantes, des administrations et des experts de l'IRSN. Ce comité,

acté dans le cadre du Contrat d'objectifs et de performance signé avec l'État, constituera un nouvel espace de réflexion et d'échange sur l'expertise et complétera l'action du comité d'orientation sur les recherches.

Ce bilan est celui de l'action des femmes et des hommes de l'Institut qui œuvrent au quotidien pour faire de l'IRSN un institut citoyen à l'écoute de la société. Il montre, après 10 ans de mise en œuvre des différents engagements de la Charte, comment cette ouverture suscite de nouvelles attentes et nécessite d'expérimenter de nouveaux dispositifs de dialogue en mobilisant de nouveaux acteurs.

0

L'IRSN, L'EXPERT PUBLIC DES RISQUES NUCLÉAIRES ET RADIOLOGIQUES

Expertiser, rechercher, protéger, anticiper, partager ; telles sont les missions de l'IRSN au service des pouvoirs publics et de la population. La singularité de l'Institut réside dans sa capacité à associer chercheurs et experts pour anticiper les questions à venir sur l'évolution et la maîtrise des risques nucléaires et radiologiques. Les femmes et les hommes de l'IRSN ont à cœur de faire connaître leurs travaux et de partager leurs savoirs avec la société. Ils contribuent ainsi à améliorer l'accès à l'information et le dialogue avec les parties prenantes indispensable pour alimenter la vigilance de toute la société face aux enjeux de sûreté nucléaire et radiologique. L'Institut concourt aux politiques publiques de sûreté et sécurité nucléaires, de santé, d'environnement et de gestion de crise. Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), sous la tutelle conjointe du ministre chargé de l'environnement, du ministre chargé de la défense, et des ministres chargés de l'énergie, de la recherche et de la santé, l'IRSN inscrit pleinement son action dans les politiques de modernisation de l'État avec sa démarche de management des risques et la mise en œuvre d'une politique globale en matière de responsabilité sociétale.





AMÉLIORER
L'ÉVALUATION
DES RISQUES
À TRAVERS UN
RENFORCÉ
AVEC
LA SOCIÉTÉ

engagement

Accroître la transparence de ses travaux

L'IRSN a conforté sa démarche de Charte d'ouverture à la société en 2009 et les dispositions de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte renforcée. L'Institut rend publics ses avis TECV ainsi que les résultats finaux de ses

travaux, y comprisses travaux de recherche. transparence par la publication de sa Sa démarche de transparence couvre également les contrats scientifiques et commerciaux dans lesquels la question de l'accès aux résultats est inscrite (TECV), promulguée le 17 août 2015, l'ont conformément à la Charte d'éthique et de déontologie de l'IRSN. Enfin, l'IRSN conformément aux dispositions de la loi répond à toute demande d'information qui lui est adressée.

Les marqueurs d'une démarche de transparence renforcée

En matière de transparence, l'IRSN avait engagé depuis plusieurs années avec l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), un processus de publication simultanée des avis majeurs de l'Institut et des prises de position associées de l'ASN. Dans cet objectif, les experts ont adapté leur façon de rédiger leurs avis de manière à ce qu'ils soient plus compréhensibles par le public. Le nombre d'avis publiés par l'Institut a ainsi sensiblement augmenté. Les dispositions de la loi TECV¹ ont conforté cette démarche de transparence puisque « lorsqu'ils ne relèvent pas de la défense nationale, l'Institut publie les avis rendus sur saisine d'une autorité publique ou de l'ASN, en concertation avec l'autorité concernée ». En outre, conformément aux dispositions de cette loi, l'IRSN contribue à l'information du public et organise la diffusion des données scientifiques résultant des programmes de recherche dont il a l'initiative. Les résultats des travaux de recherche financés à plus de 50% par des fonds publics peuvent être mis en ligne en libre accès par leurs auteurs, après une période d'embargo de six à douze mois, conformément à la loi pour une République numérique, promulguée le 7 octobre 2016.

Par ailleurs, l'IRSN publie de l'ordre de 240 articles scientifiques par an dans des journaux à comité de lecture indexés au Journal Citation Report. Annuellement, il assure plus de 400 présentations diverses lors de congrès et colloques nationaux et internationaux.

Le précédent bilan de la Charte d'ouverture à la société retraçant les années 2011-2014 soulignait les

THE PARTY OF SHIPE TOPS

TO SHIP TOPS

TO SHIPE TO SHIPE

TO SHIPE TOPS

TO SHIPE TOPS

TO SHIPE TOPS

TO SHIPE TO SHIPE

TO SHIPE TOPS

TO SHIPE TOPS

TO SHIPE TOPS

TO SHIPE TO SHIPE

TO SHIPE TOPS

TO SHIPE

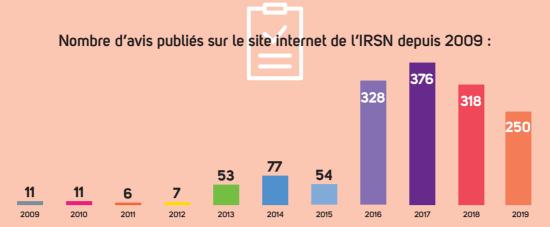
TO SHIP

TO SHIP

TO

progrès effectués en matière de transparence. Néanmoins, malgré l'accessibilité accrue des travaux de l'IRSN, il mettait en évidence les difficultés de la société civile « à se repérer dans une masse croissante d'informations diffusées ». Ainsi, il était attendu de renforcer la mise à disposition des publications scientifiques, de travailler en profondeur sur la vulgarisation scientifique et sur l'accessibilité à des publics de niveaux d'expertise différents.

¹ Loi de transition énergétique pour la croissance verte

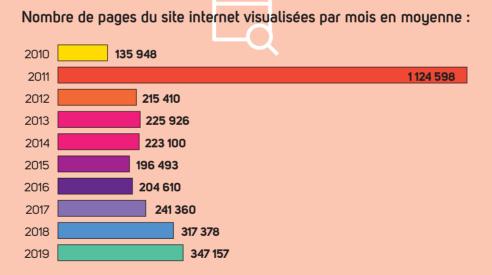


Ce graphique illustre les étapes amenant à une croissance de la publication des avis de l'IRSN: le passage de quelques avis par an publiés entre 2009 et 2012, à plusieurs dizaines entre 2013 et 2015 suite aux actions coordonnées entre l'IRSN et l'ASN, ainsi que des échanges avec l'Anccli, puis une systématisation de la publication à partir de 2016 (avec la promulgation de la loi relative à la TECV qui étend le dispositif de publication à tous les avis de l'IRSN).

Nombre de rapports publiés sur le site internet de l'IRSN depuis 2009 :



Parallèlement à la publication des avis, l'IRSN publie régulièrement des rapports d'expertise plus complets, par exemple sur la surveillance radiologique de l'environnement ou des travailleurs, rapports qui ont d'ailleurs fait l'objet de concertation avec leurs principales cibles pour adapter leur présentation.



L'année 2011, marquée par l'accident de la centrale de Fukushima-Daiichi, aura été une année de forte exposition médiatique pour l'IRSN.

La demande d'informations du public a alors été très importante, ceci explique l'afflux de connexions sur le site internet de l'Institut. Ce dernier, pour répondre dans toute la mesure du possible aux interrogations tant des autorités que des citoyens, a publié sur son site internet des bulletins quotidiens traçant l'évolution de l'état des réacteurs endommagés, des cartes montrant le déplacement des masses d'air contaminées, des synthèses des données collectées par le « réseau » de balises de mesure de la radioactivité en France et au Japon, etc.

Cette forte exposition médiatique de l'Institut a renforcé la reconnaissance du rôle de l'IRSN et ses capacités scientifiques et opérationnelles.

De nombreux internautes ont ainsi visité son site et sont restés fidèles à ce support d'information qui continue à être régulièrement alimenté par des dossiers d'actualité. L'internaute peut également trouver des informations sur son environnement, telles que par exemple des mesures de la radioactivité via l'application Téléray, ou encore le potentiel radon de sa commune.



C Le HCTISN

Créé par la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN) œuvre en faveur de l'information, de la concertation et du débat sur les risques liés aux activités nucléaires et l'impact de ces activités sur la santé des personnes, sur l'environnement et sur la sécurité nucléaire. Il est composé de parlementaires, de représentants de Commissions locales d'information (Cli),

d'associations, de responsables d'activité nucléaire, d'organisations syndicales, de personnalités qualifiées, de l'ASN et de l'IRSN.

En 2018, l'IRSN a effectué sept présentations lors des réunions plénières dont une portant sur les principales notions techniques à appréhender dans le cadre du chantier de l'EPR de Flamanville. L'ensemble des documents sont disponibles en ligne sur le site internet du HCTISN.

Une démarche de transparence au service d'une société vigilante aux risques

Chaque année, l'IRSN édite son Baromètre sur les résultats de la perception des risques et de la sécurité par les Français. L'édition 2020 conforte la démarche de transparence lancée par l'Institut et illustre les attentes des citoyens vis-à-vis de l'expertise. D'une part, 89% des Français interrogés sont favorables à ce que les organismes publics mettent à la portée de tous une information compréhensible sur les risques des installations et, d'autre part, 78% jugent prioritaire que les organismes d'expertise rendent publics leur rapport d'expertise. L'IRSN s'engage pour satisfaire ces deux attentes.

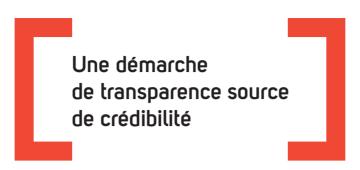
Les avis et rapports que l'Institut publie sur son site internet constituent une source d'information scientifique et technique pour le public. Pour accroître la capacité des acteurs de la société à hiérarchiser et sélectionner l'information, l'Institut adresse mensuellement, en complément de la publication sur le site internet, ses principales actualités, avis et rapports aux Commissions locales d'information. L'IRSN a également renforcé sa présence sur les réseaux sociaux, comme Twitter, Facebook, LinkedIn, YouTube... À travers ces différents réseaux, l'Institut s'adresse à différentes cibles que ce soient les médias, les influenceurs ou un public plus large et y délivre de l'information technique, comme la publication de ses avis. Le public dispose ainsi de plusieurs supports d'information. En complément, l'IRSN édite un magazine trimestriel *Repères* présentant de manière didactique des dossiers d'intérêt pour le grand public, ainsi qu'une newsletter mensuelle.

En matière de recherche, l'Institut a renforcé son engagement en faveur de la « science ouverte » afin de répondre aux attentes exprimées à l'occasion du bilan de la Charte de l'ouverture à la société couvrant les années 2011-2014. La société civile souhaitait que l'Institut aille plus loin dans la mise à disposition de ses publications scientifiques en rendant ces documents accessibles de manière systématique et en proposant des résumés vulgarisés en français des articles les plus importants. Depuis juillet 2019, les publications scientifiques de l'IRSN sont progressivement déposées, via un outil interne de gestion des publications (Athena), sur la plateforme nationale d'archive ouverte HAL (Hyper articles en ligne) développée en 2001 par le Centre pour

De plus, à travers ce portail, l'IRSN déverse ses communications à congrès. En assurant l'accès gratuit à tous ses articles de recherche. et conformément aux engagements pris avec les éditeurs scientifiques et à la loi pour une République numérique, l'IRSN favorise ainsi, dans les domaines de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, le partage des savoirs au travers d'une démarche garante des valeurs d'ouverture, d'accès équitable, de transparence et de gestion responsable. En outre, dans un souci de rendre visibles et appropriables ses travaux de recherche, l'Institut publie l'actualité de sa recherche et de ses résultats via un trimestriel multimédia d'information scientifique, Aktis2.

la communication scientifique directe du CNRS.





L'IRSN, par son statut, a une crédibilité de neutralité et de sérieux.

Isabelle Barthe, Garante désignée pour la concertation sur l'amélioration de la sûreté des réacteurs 900 MW du parc nucléaire français et membre de la CPDP PNGMDR « Aujourd'hui la crédibilité de l'expertise exige plus que l'excellence scientifique, elle requiert la transparence la plus totale », écrit l'IRSN dans le rapport de suivi du Contrat d'objectif, et de performance pour l'année 2014.

Pris de longue date, cet engagement en faveur d'un partage plus large des connaissances ainsi que d'une meilleure prise en compte de la contribution des acteurs de la société dans les processus de recherche et/ou d'évaluation des risques s'affirme désormais comme un dénominateur commun à sept établissements publics : l'IRSN, l'Anses³, l'Ifsttar⁴, l'Ineris⁵, l'Irstea⁶ qui ont signé la Charte inter-instituts d'ouverture à la société en 2008 rejoints par Santé publique France et le BRGM³ en 2016.

À cet égard, lorsque les sept instituts signataires de la Charte se sont interrogés en 2017 sur leurs pratiques d'ouverture à la société, ils ont souligné que ces démarches permettaient de « renforcer le positionnement d'expert indépendant des établissements » et « d'asseoir la confiance et la crédibilité des productions scientifiques ». Tout en répondant aux exigences sociétales, l'Institut accroît la confiance que le public lui accorde.





Depuis 2009, une culture de la transparence s'est installée progressivement. Néanmoins, même si des efforts sont amorcés, la publication n'implique pas nécessairement une intelligibilité de l'information et la faculté à trouver l'information est un aspect à prendre en compte dans le cadre d'une démarche de transparence. Ainsi, des attentes subsistent dans la mise à disposition de synthèses ou de bibliographies.

Dans le domaine de la recherche, la lettre Aktis bénéficie de très bonnes perceptions à la fois sur la forme et sur le fond. Cependant s'adresser à des publics aux attentes antinomiques s'avère complexe. Ces éléments ont été

³ Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

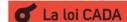
⁴ Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (intégré dans l'Université Gustave Eiffel depuis janvier 2020)

⁵ Institut national de l'environnement industriel et des risques

⁶ Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (qui,avec l'Inra, a fusionné au sein de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement - Inrae depuis janvier 2020)

révélés lors de l'enquête menée auprès du lectorat d'Aktis en 2018. Le public constitué de chercheurs estime que les contenus sont trop lissés et pas assez approfondis. A l'inverse, les membres de Cli interviewés jugent les contenus trop difficiles à restituer à des publics non-initiés. Finalement, les institutionnels, les enseignants, les ingénieurs, les industriels et les personnes compétentes en radioprotection semblent être le lectorat le plus en phase avec le contenu actuel d'Aktis. Cette enquête révèle également une certaine frustration de la part du lectorat lorsque les contenus approfondis vers lesquels il est redirigé ne sont pas accessibles. Toutefois le mouvement de la « science ouverte » et l'engagement de l'IRSN à déposer ses productions scientifiques sur la plateforme HAL tend à développer l'accès gratuit et ouvert à tous.

En outre, comme l'Institut doit tenir compte des exigences législatives et réglementaires qui s'appliquent au secret des affaires et à la préservation de la sécurité lorsqu'il souhaite publier ses avis ou ses rapports, les occultations qui en découlent peuvent être perçues par la société civile comme un frein à la complétude et à la compréhension de l'information comme ce fut le cas lors de la publication en 2018 du rapport d'expertise sur le cycle du combustible nucléaire en France. Un travail sur « transparence et secret » a été lancé à l'automne 2019 par le HCTISN et l'IRSN sera très attentif aux résultats de ces travaux pour faire évoluer ses pratiques le cas échéant.



La loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal fixe les modalités d'exercice du droit d'accès aux documents administratifs.

Enfin, comme le souligne un bilan réalisé par les sept établissements signataires de la Charte inter-instituts de l'ouverture à la société, **l'articulation entre les politiques de communication et d'ouverture à la société pourrait être renforcée.** Cela permettrait, d'une part, **d'améliorer la mise en visibilité des actions d'ouverture à la société**

et, d'autre part, de favoriser le développement d'outils innovants de vulgarisation de l'information.





L'application de la convention d'Aarhus au nucléaire (ACN)

Plus largement, au niveau international, la convention d'Aarhus, traité adopté en 1998 (et la Charte de l'environnement française qui s'en inspire), garantit aux publics concernés un droit à l'information et à la participation aux décisions pour les activités ayant un impact sur l'environnement. La démarche ACN, en application de la convention d'Aarhus au nucléaire, a fait l'objet de travaux au niveau européen afin de réfléchir à sa mise en œuvre concrète.

Parallèlement, l'Anccli et le HCTISN ont mené une démarche similaire en France (ACN 1), réunissant plusieurs acteurs autour de trois groupes de travail, dont l'aboutissement fut la rédaction de treize recommandations pour améliorer le processus de consultation du public, le processus d'accès à l'information et l'examen des moyens d'une capacité d'expertise durable dans le domaine nucléaire.

En 2015, il a été décidé de s'intéresser à l'application concrète des recommandations de la première phase ACN France par le biais d'une enquête menée en 2018 auprès des membres des Commissions locales d'informations afin de réaliser un état des lieux de leurs missions, leurs pratiques, les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien, ainsi que leur perception de la participation du public à la gouvernance du nucléaire. Les résultats ont montré que les répondants désignaient l'exploitant et l'Autorité de sûreté nucléaire comme principales sources d'informations. Il s'agit donc pour l'IRSN de contribuer au pluralisme de l'information par sa démarche de transparence.

Au-delà de la mise à disposition de l'information

La particularité de l'ouverture à la société à l'IRSN : transparence et participation.

Patrice Bueso, Directeur de la stratégie de l'IRSN

L'Institut, par le biais de son Comité de direction pour l'ouverture à la société, a encouragé à **poursuivre l'effort de pédagogie initié pour rendre davantage intelligibles ses travaux.** Le Comité d'orientation des recherches⁸ (COR) en sûreté nucléaire et en radioprotection, instance

consultative placée auprès du Conseil d'administration de l'IRSN, a mené une **réflexion sur l'accès aux résultats et l'implication des parties prenantes**, aboutissant à la publication d'un avis le 7 avril 2016 relatif à l'ouverture à la société dans la recherche. Ses recommandations soulignaient l'intérêt d'établir, par exemple, des fiches synthétiques disponibles sur le site internet de l'Institut présentant le programme de la recherche, son calendrier et ses principaux résultats, avec une synthèse bibliographique. Est également recommandé le développement de dossiers co-construits avec la société civile pour conforter leur robustesse et leur recevabilité.

L'IRSN peut également améliorer l'accès aux données de base pour les expertises et les recherches, ainsi que l'accès aux données de mesures environnementales. Plus généralement, le sujet de l'accès aux données s'inscrit comme une priorité pour bon nombre d'établissements publics et l'IRSN entend y contribuer au travers des possibilités offertes par l'évolution des outils numériques.



⁸ Le COR est composé de représentants des pouvoirs publics, d'entreprises et d'associations professionnelles, de salariés du secteur nucléaire, d'étus, d'associations, d'organismes de recherche ainsi que de personnalités qualifiées et de personnalités étrangères. Sa composition lui permet d'apporter un éclairage pluraliste sur l'orientation de la recherche de l'IRSN en émettant des avis et des recommandations à destination du conseil d'administration de l'Institut.

engagement

Partager ses connaissances

L'IRSN accompagne les acteurs de la permet en outre de mettre en évidence société dans la compréhension des les incertitudes, lacunes, ou controverses sujets techniques en partageant ses éventuelles afférentes à ses travaux, en connaissances et en échangeant avec cohérence avec sa Charte d'éthique et de eux. L'instauration de lieux de dialogue déontologie.

Les marqueurs d'une régularité des échanges avec la société civile

Cet engagement est complémentaire de celui de transparence. En effet, le bilan de la Charte d'ouverture à la société portant sur la période 2011-2014 notait que la transparence ne suffisait pas « à susciter la capacité de vigilance de toute une société civile ; il y faut en plus une capacité pluraliste de questionnement technique, des lieux dans les territoires pour le dialogue critique et l'interface avec les professionnels de la sûreté, ainsi que des relais efficaces vers un large public ». Cette réflexion est confortée dans les résultats de l'édition 2020 du Baromètre IRSN. Pour mieux rendre compte de ses résultats d'expertise, outre le fait de rendre publics ses résultats (action jugée prioritaire par 78% des Français interrogés), il est également attendu de l'organisme qu'il s'engage à répondre à toutes les questions posées par les associations et les citoyens (74%) et qu'il organise des réunions publiques pour débattre de ses travaux (60%).

L'acquisition de nouvelles connaissances permet à chaque personne formée de devenir un émissaire et de sensibiliser autrui sur les risques associés au radon.

Joëlle Goyette, Responsable du Centre Romand de la Qualité de l'Air Intérieur et du Radon, Fribourg (Suisse) Sur ces dix dernières années, l'IRSN a conforté sa politique de transparence et d'ouverture à la société qui s'est traduite par la mise en avant de deux axes stratégiques : d'une part, la recherche d'une plus grande proximité technique avec les parties prenantes par l'instauration d'un dialogue en amont de ses travaux d'analyse de sûreté; d'autre part, la recherche d'une plus grande proximité géographique par la mise en place de partenariats avec les acteurs locaux.

Les Commissions locales d'information (Cli) et leur association nationale (Anccli) représentent pour l'Institut un acteur et un partenaire privilégié dans sa démarche d'ouverture à la société. Cette collaboration se déploie dans deux directions complémentaires, la réponse aux sollicitations directes des Cli, la construction d'actions communes avec l'Anccli à destination des Cli. Ainsi le partenariat avec les Cli et l'Anccli n'a cessé d'être renforcé depuis dix ans : interventions de l'Institut lors de réunions de Cli, mise en place des dialogues techniques autour des dossiers

de sûreté, actions de sensibilisation des acteurs locaux aux problématiques post-accidentelles, organisation de nombreux séminaires, mise en place de correspondants IRSN dans certaines Cli.

Le dialogue technique a été un outil utilisé non pas pour convaincre mais pour que les positions s'expriment suffisamment tôt.

François Besnus, Directeur de l'environnement de l'IRSN



Nombre d'interventions de l'IRSN dans les Cli:

Au fil des années, l'IRSN continue de mettre ses expertises et ses recherches, ainsi que ses équipes à disposition des Cli qui en manifestent le souhait. Pendant la crise liée à la catastrophe de Fukushima en 2011, l'IRSN a informé quasi quotidiennement les Cli et l'Anccli. Cette catastrophe explique en partie l'augmentation des demandes d'intervention dans les Cli cette année-là puisqu'un certain nombre de Cli a organisé des réunions dédiées.



Nombre de sollicitations adressées à l'IRSN par les Cli:

 	 	 38	 	 	
 	 	 2014	 	 	

Un besoin d'approfondir les connaissances mises à disposition

Au-delà d'une mise à disposition de l'information et dans la continuité des actions engagées dans les contrats d'objectifs précédents, l'Institut poursuit ce travail d'acculturation et de dialogue dans le cadre de séminaires d'échanges thématiques, permettant un partage ouvert et la mise à la disposition des acteurs de la société civile d'informations scientifiques ciblées et de connaissances approfondies. Ainsi, ont été abordés dans le cadre de séminaires des sujets comme les déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue, la surveillance de l'environnement et de la santé dans les territoires, la sûreté, le sujet du radon mais aussi la thématique du post-accident. L'IRSN tient à impliquer la société civile dans l'organisation même des séminaires

en co-construisant avec elle ce type d'évènement. De plus, ces séminaires sont l'occasion de diversifier les points de vue, avec des interventions sur les expériences des acteurs de la société civile, mais aussi d'organismes d'autres domaines que le nucléaire. **S'appuyant sur ce partage d'information, la société civile monte en compétences et est ainsi en capacité de réaliser sa propre expertise.** Ainsi, suite aux actions de dialogue mises en place après l'accident de Fukushima-Daiichi le 11 mars 2011, des acteurs de la société civile tels que certaines Cli, mais aussi Greenpeace, le Groupement scientifique pour l'information sur l'énergie nucléaire, ont publié leurs propres expertises. L'Institut s'enrichit également de ces échanges qui nourrissent sa propre expertise.

Au-delà de la diversité des sujets traités, il importe également de construire sur certains sujets un dialogue dans la durée en l'enrichissant également des connaissances nouvelles acquises comme ce fut le cas les 22 et 23 mars 2018 avec le séminaire portant sur le thème « Radioactivité et santé : où en sommes-nous ? » organisé conjointement par l'Anccli et l'IRSN. Des fondamentaux aux recherches expérimentales et épidémiologiques en passant par des études concernant les habitants vivant à proximité d'installations nucléaires et les travailleurs, un large spectre de sujets a pu être présenté et mis en discussion. Ce type d'interaction permet d'entendre les attentes de la société civile, de laisser une place conséquente aux échanges et d'approfondir les connaissances disponibles. Le public peut ainsi se forger sa propre opinion d'autant plus lorsque les controverses ou les incertitudes sur un sujet donné sont mises en discussion. En construisant un contact régulier et direct, la société civile échange plus aisément avec les experts et les chercheurs de l'IRSN et acquiert des connaissances supplémentaires.

Par ailleurs, en 2015, il a été décidé de s'intéresser à l'application concrète des recommandations de la première phase ACN France par le biais d'une enquête menée en 2018 auprès des membres des Cli. Cette enquête souligne une satisfaction plutôt générale vis-à-vis de la politique d'ouverture à la société de l'Institut.

Les répondants ont estimé qu'elle contribuait à renforcer et à valoriser l'expertise des Cli.

⟨⟨⟨ Il faut associer, dès l'amont, la société civile et les Cli aux différentes étapes du processus de production de l'expertise de l'IRSN. La compréhension des enjeux de la diversité des activités nucléaires passe par une montée en compétence des Cli, renforçant leur œil critique, stimulant leur engagement dans leur mission de vigilance et d'expertise citoyenne.

Yves Lheureux, Directeur de l'Anccli

Eclairer les travaux de l'IRSN

En 2017, les sept établissements signataires de la Charte d'ouverture à la société soulignaient dans leur bilan l'importance « d'apporter des réponses scientifiques à des questionnements plutôt que de raisonner en termes d'acceptabilité et d'apaisement social » dans un contexte où les « contestations des paroles d'autorité » se multiplient.

La nécessité « d'expliquer et de clarifier les résultats des évaluations de risques effectuées par les agences » fait l'objet d'une proposition de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) qui a publié un rapport en 2019 à propos de l'évaluation des risques sanitaires et environnementaux par les agences. Il s'agit d'améliorer la communication sur les risques sans toutefois se limiter à une mise à disposition d'informations. C'est plutôt « un accompagnement vers une meilleure compréhension du travail des agences et de la portée de leurs avis ». L'IRSN, par ses actions d'ouverture permettant des échanges réguliers, tend à expliciter le contenu de ses avis et rapports d'expertise, lève les incompréhensions et répond aux interrogations.

Enfin, **expliquer ses travaux**, **c'est aussi éclairer les controverses** ; **c'est une attente forte de la société civile.** À cet égard, le Comité d'orientation des recherches (COR), dans son

avis du 7 avril 2016 portant sur l'ouverture à la société dans la recherche, soulignait l'importance d'objectiver les consensus et les controverses en réunissant les différents points de vue exprimés ainsi que d'en débattre avec les citoyens et d'en partager la synthèse. Dans ce sens, en amont du débat public sur le Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR) qui s'est tenu en 2019, s'est déroulé un processus de « clarification des controverses » offrant au public une explication des différences d'argumentations exprimées par des experts, des organismes institutionnels ou des associations. L'IRSN a participé à cette démarche.

**Les préoccupations locales, notamment sur les effets cocktails des polluants et le cumul des expositions chroniques, pourraient orienter des projets de recherche de l'IRSN, en partenariat étroit avec l'Anccli, la Cli du territoire concerné (le Dunkerquois serait un bon territoire expérimental) et ses acteurs locaux, notamment les associations de protection de l'environnement et de la population. **

Coralie Pineau, Chargée de la communication et des groupes permanents de l'Anccli







Les freins au partage des connaissances

L'Institut est pleinement engagé pour **renforcer la capacité des femmes et des hommes de l'Institut à dialoguer avec la société civile** ; c'est l'objet d'un des engagements de la Charte de l'ouverture à la société. Néanmoins, le personnel de l'Institut appréhende parfois ce dialogue et demande à être davantage accompagné.

En outre, certains sujets peuvent être plus difficiles à aborder, c'est notamment le cas du médical ou du sanitaire, puisque ces secteurs touchent directement la personne dans son environnement intime du quotidien. L'impact peut être différent de celui généré par les dimensions techniques, même complexes, liées au fonctionnement d'une installation nucléaire.

Innover dans le partage des connaissances

Afin d'élargir les cibles de ses travaux, une diversification des supports de partage de connaissances serait bénéfique, notamment par le biais de podcasts, de vidéos ou d'infographies. L'IRSN a d'ailleurs réalisé, en 2019, une version illustrée et commentée de son avis sur les exigences d'exclusion de rupture et défauts non détectés lors des contrôles de fin de fabrication pour le réacteur EPR de Flamanville, afin de faciliter la compréhension de son avis. Ce modèle sera réitéré et il répondra ainsi aux attentes exprimées par les membres de Cli lors de l'enquête menée en 2018 dans le cadre de l'état des lieux de l'application des recommandations ACN 1; ils demandaient à ce que l'intelligibilité de l'information soit améliorée et que l'expertise soit ouverte à un public élargi.

« Il faut donner plus de visibilité en multipliant les dispositifs et toucher les jeunes en utilisant des moyens de communications qui font partie de leur quotidien. 🔰

Isabelle Barthe

D'une façon plus générale, l'IRSN mobilisera ses savoirs et ses savoir-faire pour développer des approches innovantes de partage de connaissances avec un public plus large (partage en ligne, investigation de nouveaux modes de partage d'informations pour notamment toucher les jeunes générations...). Le COR soulignait d'ailleurs l'intérêt, pour un meilleur partage des connaissances, de créer un forum de discussions sur la recherche de l'IRSN et des forums pour répondre aux questions du public.



engagement

Accompagner les acteurs de la société dans l'acquisition des compétences nécessaires à leur implication et construire avec eux l'évaluation des risques

L'IRSN favorise et accompagne la montée en compétences des acteurs de la société afin qu'ils contribuent au renforcement de la vigilance à l'égard des risques par leur implication dans l'évaluation des risques et par leur capacité à construire des expertises indépendantes.

Les marqueurs de l'implication de la société civile

Initialement, les actions d'ouverture à la société portaient plutôt sur le domaine de l'environnement. Peu à peu, des besoins sont apparus dans d'autres secteurs. L'Institut a alors approfondi et développé sa stratégie d'ouverture à la société dans deux directions complémentaires : d'une part, l'accès aux dossiers de sûreté des installations nucléaires et, de l'autre, le développement des actions de proximité dans les territoires.



Dans le cadre de l'expertise technique du dossier d'options de sûreté du projet Cigéo de stockage profond de déchets, l'IRSN a mis en place un groupe d'échanges afin de recueillir les interrogations des parties prenantes et d'intégrer en amont celles relevant de l'évaluation des risques.

Le rapport de suivi du Contrat d'objectifs et de performance pour l'année 2016 souligne ces nouveaux modes aue d'interaction « qui s'organisent au cours de la phase d'expertise, reflètent l'ambition portée par l'Institut dans son contrat d'objectif d'ancrer son action à destination des parties prenantes dans une démarche innovante au plus près des attentes de la société ». Il convient de rappeler

que la réussite de la mobilisation de représentants de la société civile dans ce groupe d'échange résulte de leur implication dans le dialogue technique sur les déchets, mis en place par l'Anccli, le Comité local d'information et de suivi (Clis) du laboratoire de Bure et l'IRSN depuis 2012. Ces initiatives mettent en évidence la nécessité de maintenir un dialogue durable et ouvert entre les divers acteurs.

De même, concernant le 4º réexamen périodique des réacteurs de 900 MWe, l'IRSN, l'ASN, et l'Anccli ont poursuivi un cycle de dialogue pour recueillir les questions d'acteurs de la société civile sur des sujets

prioritaires, dialogue facilité par les actions déjà engagées depuis 2014. À partir de septembre 2018, ce sujet a fait l'objet d'une concertation publique organisée sous l'égide du HCTISN par EDF, l'ASN, l'Anccli et l'IRSN en présence de deux garantes de la Commission nationale du débat public (CNDP). L'IRSN vise à apporter des réponses aux questions émises dans ses avis qui sont publiés au fur et à mesure et/ou via la plateforme internet mise en place dans le cadre de la concertation publique, ainsi que dans une foire aux questions éditée dans ce cadre.

En matière de radioprotection et dans une logique de proximité avec les territoires, **l'IRSN** a renforcé son ancrage local par la conduite d'actions pilotes. Dans le cadre de la gestion du risque radon, des actions territoriales ont été mises en place et suivies en Franche-Comté depuis 2010 (au travers d'une démarche pluraliste) ou encore en Haute-Vienne depuis fin 2015. Ces actions ont pour objectif de permettre aux particuliers et aux collectivités de connaître le niveau d'exposition au radon dans leur logement ou dans les établissements recevant du public et de les accompagner dans leurs actions afin de réduire la présence de ce gaz radioactif.

Par ailleurs, l'Institut a développé l'implication des parties prenantes dans la définition et la réalisation des constats radiologiques régionaux dans le cadre de sa mission de surveillance de l'environnement. Ces actions territoriales sont l'occasion d'impliquer des partenaires locaux et de renforcer leurs compétences, mais également de contribuer à la mise en place de réseaux locaux. L'Institut estime en effet nécessaire d'associer les acteurs locaux à la mise en œuvre efficace de tout dispositif de prévention.

Dans le domaine de la recherche, l'IRSN est devenu membre de la plateforme multi-acteurs Alliance Sciences-Sociétés (ALLISS) dont l'ambition et l'objet social sont de promouvoir et de développer les interactions de recherche entre les établissements publics de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'ensemble des acteurs de la société civile. Le délégué général d'ALLISS a d'ailleurs rejoint le COR de l'IRSN en 2019. Plus concrètement, l'IRSN a été moteur, au sein de cette plateforme, du lancement d'un groupe de travail sur l'orientation pluraliste de la recherche sur les risques chroniques (GT ORRCH). Ce groupe de travail, porté au départ par l'IRSN, l'Ineris et l'Inra⁹, explore les enjeux et pratiques au croisement de deux dynamiques : l'orientation et la programmation pluralistes de la recherche, et la recherche sur les risques chroniques, en particulier vis-à-vis de la problématique multi-exposition. Ce groupe de travail réunit désormais un nombre substantiel d'académiques (l'IRSN, l'Ineris et l'Inra, rejoints par l'Irstea, le BRGM, l'Inserm¹o, Santé-publique France...) et de représentants de la société civile (Ligue contre le Cancer, Anccli, Institut Ecocitoyen, UNCPIE¹1, FNE¹2...).

C'est un réel engagement sur le terrain avec les acteurs, les populations concernées, afin de les sensibiliser, les former et leur donner les moyens de prendre en charge cette problématique.

Joëlle Goyette

L'implication de la société civile dans les travaux de recherche permet d'élargir le champ des problématiques.

Lionel Larqué, Délégué Général d'ALLISS

Des demandes croissantes de la société civile pour s'impliquer et participer à l'évaluation des risques

L'accès aux résultats et travaux de l'IRSN ainsi que l'acquisition de connaissances sont indispensables pour que les acteurs porteurs des préoccupations du public participent effectivement à l'évaluation des risques et livrent un avis éclairé. Ainsi, « aucun sujet n'est trop ardu pour faire l'objet d'une appropriation citoyenne à condition que les efforts de formation soient suffisants [...] », assurait Christian Leyrit, ancien président de la Commission nationale du débat public, lorsqu'il est intervenu dans le cadre du séminaire de France Stratégie « Paroles d'experts, pour quoi faire ? » entre mai 2017 et juillet 2018¹³. À cet égard, l'édition 2020 du Baromètre IRSN a interrogé les Français sur l'utilité d'une structure réunissant des experts scientifiques, des décideurs politiques, des industriels, des associations, des citoyens dont le but serait de s'occuper des situations à risque. 89% du panel interrogé y est favorable et estime qu'une telle structure permettrait de « mieux identifier les risques ».

Les actions d'ouverture engagées par l'Institut permettent à la société civile d'exercer son rôle de vigilance accrue, d'être entendue et de voir ses préoccupations prises en compte par les experts. L'IRSN démontre sa volonté d'accompagner les acteurs de la société dans l'acquisition de compétences nécessaires à leur implication dans l'appréciation des risques, et de favoriser ainsi leur capacité d'interpellation leur permettant d'exercer de manière effective leur droit à l'information et à la participation, en application de la convention internationale d'Aarhus et de la Charte française de l'environnement. L'enquête menée auprès des Cli en 2018 par l'IRSN souligne qu'une large majorité des répondants estiment que les dialogues



techniques, organisés conjointement par l'Anccli et l'IRSN, contribuent à accompagner la montée en compétences des membres de Cli, du moins pour ceux qui y participent. En effet, il est constaté que la restitution auprès des membres n'ayant pu être présents n'est pas systématique, ce qui entrave la montée en compétences de tous. Cela montre la nécessité d'aller davantage au contact des territoires, à la rencontre des Cli.

En outre, la société civile a manifesté, au cours de ces dernières années, sa volonté de s'impliquer plus avant dans l'instruction de dossiers à forts enjeux, comme le dossier Cigéo, le 4º réexamen périodique des réacteurs de 900 MWe, la question des anomalies dans la composition de l'acier des générateurs de vapeur de certains réacteurs du parc électronucléaire, ou celle des calottes de la cuve du réacteur EPR de Flamanville 3. Ces sujets, présentant des enjeux d'importance en matière de sûreté ou de radioprotection, ont fait l'objet d'actions de dialogue afin de prendre en compte un questionnement croissant des acteurs de la société.

Par ailleurs, face à la demande croissante des citoyens pour les sciences participatives, l'IRSN s'est engagé dans une **initiative de science citoyenne collaborative avec trois organismes** (Iffo-RME¹⁴, Planète Sciences et Sorbonne Université) : **le projet Openradiation**, qui permet à tout citoyen d'effectuer, à l'aide d'un détecteur couplé à une application téléchargée sur smartphone, des mesures de radioactivité dans l'environnement et de partager ces données sur un site Internet dédié. Le COR encourageait d'ailleurs le développement de la récolte participative de données dans son avis portant sur l'ouverture à la société dans la recherche.

L'idée qu'il y a une expertise indépendante qui nourrit les travaux, c'est important.

Isabelle Barthe

La prise en compte des questionnements et des contributions de la société civile

L'IRSN est convaincu que **la vigilance citoyenne contribue au progrès de la maîtrise des risques nucléaires et radiologiques**. En parallèle de cette affirmation, le rapport de France Stratégie, *Expertise et démocratie, Faire avec la défiance*, publié en 2018, précise que le citoyen n'est pas seulement un destinataire de l'expertise; « ce serait supposer que l'expérience que chacun peut faire d'un dispositif et la réflexion qui peut l'accompagner n'auraient rien à apprendre à l'expert ». S'institue alors une relation de coopération qui nourrit l'expertise et la recherche.

D'une part, grâce à la connaissance qu'ils possèdent de leur territoire et de ses enjeux, **les représentants de la société civile apportent des éléments et des éclairages complémentaires** susceptibles de nourrir les travaux scientifiques. Les échanges avec les acteurs locaux sont l'occasion d'acquérir des jeux de données uniques comme le montrent les constats radiologiques. Se rendre sur le terrain, c'est également se confronter aux questionnements des personnes les plus directement concernées, élargir le cercle des parties prenantes et mettre ses savoirs théoriques à l'épreuve du terrain. Les actions territoriales menées par l'IRSN ont également pour objectif de montrer l'efficacité des actions d'accompagnement des habitants dans la maîtrise du risque.

D'autre part, les actions d'ouverture permettent aux experts et chercheurs de l'Institut de mieux s'approprier les questionnements et préoccupations exprimés par la société mais également d'en tenir compte dans leurs expertises et leurs actions de recherche. À titre d'exemple, lorsque l'Institut a procédé au retour d'expérience de la démarche d'ouverture dans le cadre du dossier d'options de sûreté de Cigéo, il notait que les interactions avec la société civile avaient permis de renforcer la prise en compte et/ou d'intégrer de nouveaux questionnements comme celui sur les conséquences potentielles d'une activité microbienne sur les deux barrières de confinement que sont la roche et les colis de déchets ou encore les questionnements sur les travaux engagés sur la mémoire et sur les coûts. Ces retours positifs confortent l'Institut dans sa volonté de « continuer à construire cette expertise avec les questionnements de la société civile » dans la voie du dialogue continu avec la société civile et de l'intégration de son questionnement à l'expertise.

Humainement, enfin, **l'ouverture à la société offre la possibilité d'apporter une dimension valorisante au travail de l'expert.** La qualité et la régularité du dialogue permettent de développer une compréhension et une écoute réciproques de nature à approfondir les échanges et à établir des relations de confiance entre experts et acteurs de la société.





Si l'on voulait faire une analyse complète, il faudrait demander aux scientifiques : avez vous confiance dans la société ?



Lionel Larqué

Des freins à l'implication des parties prenantes

Si les processus d'information et plus largement de participation s'avèrent établis dans le paysage législatif et réglementaire, les parties prenantes aspirent aujourd'hui à une association plus large et plus en amont dans les processus d'expertise et de décision. Cependant, une certaine frilosité demeure lorsqu'il s'agit d'impliquer la société civile dans le cadre d'un dossier en cours d'instruction. En effet, il est délicat d'échanger au cours d'une expertise, sachant qu'il n'est pas toujours possible de répondre en temps réel aux questions sur des points qui sont en cours d'analyse.

Au-delà, dans les années passées, deux groupes d'expertise pluraliste (le Groupe Radioécologie Nord Cotentin - GRNC - et le Groupe d'expertise pluraliste sur les sites miniers du Limousin) avaient été créés à la demande de ministères (notamment suite à des controverses) et permettaient d'aller plus loin en effectuant une évaluation commune des risques avec les acteurs de la société, au travers de la recherche de consensus et de l'explicitation des incertitudes et des points de désaccord. Lors des ateliers de réflexion sur la stratégie de l'IRSN à l'horizon 2030, il a été constaté que les demandes d'expertise pluraliste ne se sont pas renouvelées depuis ces deux expériences emblématiques.

Il faudrait anticiper en amont de la production du rapport et réfléchir au format adapté et au produit des dialogues techniques.

François Besnus

Malgré l'apport certain de l'implication des parties prenantes dans les réflexions, il existe des difficultés d'ordre méthodologique à retracer et à objectiver précisément l'influence des questionnements et des échanges avec la société civile en amont de l'expertise. Le constat établi par les sept instituts signataires de la Charte de l'ouverture à la société montre « qu'il est parfois difficile de valoriser l'intérêt de cette démarche dont les interfaces sont multiples (communication/science, technique/stratégie) et la valeur ajoutée qu'elle représente pour renforcer le positionnement d'expert indépendant de nos établissements ». Ainsi, la difficulté à rendre compte de l'influence des parties prenantes sur ses travaux semble être partagée par les établissements. Un travail sera sans doute nécessaire dans le court et moyen terme pour évaluer la plus-value opérationnelle des actions construites avec la société à la fois pour l'IRSN et pour la société civile.

En outre, participer aux dialogues avec l'IRSN demande du temps et de la disponibilité de la part des membres de la société civile, qui s'impliquent de manière bénévole. Cela soulève la question de l'engagement et du dédommagement du temps passé.

Enfin, sur certains sujets comme par exemple la préparation à la gestion post-accidentelle, il est parfois complexe d'impliquer les acteurs locaux pour les sensibiliser et les préparer à l'éventualité d'un accident nucléaire.

Vers la co-construction d'un espace de dialogue ouvert et durable

Les attentes de la société civile sont croissantes en matière d'information et de participation à la gouvernance des risques, néanmoins il manque des lieux d'échanges où elle pourrait porter sa parole et entamer le dialogue avec l'ensemble des acteurs. C'est le constat fait lors des ateliers visant à préparer la stratégie de l'IRSN à l'horizon 2030 et également pour les sept établissements signataires de la Charte inter-instituts de l'ouverture à la société. Ainsi, les discussions et travaux lors des ateliers cités précédemment ont débouché sur la certitude suivante : la démarche d'ouverture à la société nécessite aujourd'hui une nouvelle dynamique pour ancrer durablement l'Institut dans la sphère sociale, en tant que partenaire de la société civile. Progresser vers une démarche de partage, vers une construction partagée de ses questionnements en amont de son expertise et de sa recherche, marquera l'identité de l'IRSN, consolidera son utilité et favorisera sa pérennité, mais nécessitera de relever des défis contextuels et organisationnels. Cela implique que l'Institut coopère, selon des modalités clairement définies et inscrites dans ses processus, avec la société civile sur les projets de recherche et les expertises d'intérêt.

En outre, publié le jeudi 16 mai 2019, le rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques

et technologiques soutient que la stratégie d'ouverture des agences doit être approfondie afin de « mieux faire comprendre leur travail par le grand public, mais aussi de garantir, à travers la possibilité laissée à chacun de s'associer aux expertises, qu'aucun pan du savoir ne sera ignoré dans le processus d'expertise ». L'IRSN entend contribuer à la mise en place d'un dialogue avec la société civile visant à apporter un éclairage sur les besoins, les démarches et les conclusions des expertises menées dans le cadre de l'instruction des dossiers. Ce dialogue, mené en lien également avec les instances idoines telles que le HCTISN, vise à faire émerger les questionnements des parties prenantes et à y répondre dans le cadre de l'évaluation concernée.

Dans son avis du 7 avril 2016 portant sur l'ouverture à la société et la recherche, **le COR** recommande d'aller plus loin dans l'implication des parties prenantes en accompagnant les travaux de recherche sur le territoire par des interactions plus systématiques avec les acteurs locaux, en insérant des représentants de la société au cœur de plateformes collaboratives qui

participent à l'orientation et au suivi de projets d'ampleur et en associant les parties prenantes tout au long des programmes de recherche, de l'orientation à la valorisation ainsi qu'au suivi étape par étape. D'autres approches innovantes pourraient être testées telles que le dispositif atelier-scénarios comme outil d'échanges entre les chercheurs et les organisations de la société civile, l'organisation de conférences de citoyens ou encore la création d'un budget participatif de recherche. Le COR proposait également de décerner un label aux recherches menées en interaction avec la société, de prendre en compte l'implication dans l'ouverture à la société dans la carrière des chercheurs et d'inciter les organismes de recherche français à se coordonner afin de mutualiser

Les bénéfices pour la société civile: montée en compétences, satisfaction d'être reconnue comme légitime et comme actrice, prise en compte des questionnements.

Patrice Bueso

Au niveau européen, il y a un volet « défis sociétaux » dans lequel systématiquement la commission exige qu'il y ait des représentants des parties prenantes pour apporter un regard critique. >>>

les efforts pour répondre à certaines questions de recherche complexes qui intéressent la société. Le COR a identifié certaines thématiques prioritaires en matière de recherches : les problématiques de multi-expositions et de chronicité, les faibles doses, l'exposition au radon.

Patrice Bueso

Enfin, l'IRSN s'inscrit dans une dynamique d'innovation dans les façons d'échanger avec la société civile, en explorant différentes pistes. D'une part, en créant des espaces d'échanges numériques ou des lieux d'échanges physiques éphémères ou pérennes qui pourraient souligner/tracer l'influence de la société dans les travaux scientifiques, permettre la mise en débat critique des dossiers controversés, favoriser le débat technique contradictoire avec toutes les parties concernées et mobiliser l'expertise institutionnelle. D'autre part, en organisant une veille des sujets d'intérêts sur les réseaux sociaux et les

forums de discussion, l'IRSN renforcerait le partage de son expertise sur des sujets d'actualité.

Pour aller plus loin dans sa politique d'ouverture, l'IRSN considère qu'il est important d'expérimenter des nouveaux dispositifs de débat et de dialogue, de mobiliser de nouveaux acteurs et de créer des lieux de dialogues pluralistes. Ces dispositifs permettraient aux parties prenantes d'échanger, d'élargir les points de vue et d'identifier leurs points d'accord et de désaccord, ainsi que ce qui reste à investiguer.

Dans cette perspective et conformément au Contrat d'objectifs et de performance 2019-2023, l'Institut met en place un comité de dialogue avec les parties prenantes pour instaurer un dialogue régulier au-delà de celles déjà impliquées. Ce comité permettra d'impulser un dialogue approfondi sur des sujets techniques portant sur les risques nucléaires et radiologiques, ainsi que sur les méthodes et les évaluations associées.





GARANTIR CONTRE CONT

Ces engagements visent à permettre la mise en œuvre de la politique d'ouverture à la société au sein de l'IRSN.

engagement

Renforcer la capacité de son personnel à dialoguer avec les acteurs de la société

L'IRSN développe les compétences de leur participation à différentes actions ses experts et chercheurs en matière de d'ouverture à la société et par l'accompadialogue avec les parties prenantes par gnement qu'il leur propose.

Les marqueurs de la mobilisation de l'IRSN pour l'ouverture à la société

Un des engagements de l'IRSN pour mettre en œuvre l'ouverture à la société est de renforcer la capacité de son personnel à dialoguer avec les différents acteurs de la société civile. Plus l'IRSN mobilise son personnel, plus il est en capacité d'apporter des réponses au public. Comme le précise la Charte de l'ouverture à la société signée en 2009, l'IRSN considère que l'aptitude au dialogue avec les parties prenantes est un savoir-faire important de ses experts et de ses chercheurs. A cette fin, l'Institut s'est engagé à développer et à diffuser une culture interne d'ouverture à la société. Pour cela, l'IRSN organise des partages d'expériences et de savoir-faire en animant des réseaux ainsi que des journées de sensibilisation à l'ouverture à la société qui s'adressent aux experts et chercheurs de tout l'Institut qui sont ou seront amenés à être au centre de la dynamique d'échanges avec les acteurs de la société. Cette formation fait désormais partie de l'université interne de l'Institut. L'IRSN organise depuis 2015 une journée annuelle de sensibilisation à l'ouverture à la société. Ces journées sont l'occasion d'illustrer la stratégie d'ouverture à la société à partir d'exemples concrets. Au-delà des présentations, une place

importante a été accordée à l'apport de témoignages d'acteurs extérieurs comme des membres de Cli ou d'experts non institutionnels.

On est parti de presque rien à une valeur qui est maintenant très ancrée et une démarche qui est descendue vraiment dans nos modes de fonctionnement et dans l'esprit des équipes.

François Besnus

Les journées de sensibilisation offrent des repères mais ne délivrent pas de « recette magique » applicable à toute situation. Au-delà des journées de sensibilisation, la participation des experts et des chercheurs à différentes actions d'ouverture à la société permet de développer leurs compétences en la matière. En outre, le service des politiques d'ouverture à la société (SPOS) au sein de l'IRSN apporte un soutien indispensable aux experts et chercheurs qui interviennent auprès de la société civile. Cet accompagnement s'effectue tout au long du déroulement des actions d'ouverture à la société, de la préparation jusqu'au bilan. Etant préparés et sensibilisés aux enjeux de l'ouverture à la société, les experts et les chercheurs de l'Institut deviennent davantage à l'aise et à l'écoute des parties prenantes.

L'Institut a également renforcé son réseau de correspondants dans les Cli à la suite de demandes de celles de Flamanville et de Chinon, portant à 10 le nombre de Cli ayant sollicité une meilleure proximité avec l'IRSN. Ces correspondants participent régulièrement aux réunions de ces Cli. Le réseau des correspondants de Cli est périodiquement réuni par le service des politiques d'ouverture à la société, afin de partager, d'échanger et de faire remonter les thématiques ainsi que les problématiques présentant un interêt pour les Cli.

Les difficultés rencontrées

Dans leurs réflexions communes, les sept instituts signataires de la Charte d'ouverture à la société ont mis en évidence le fait que **les interactions avec des représentants de la société civile pouvaient venir « bousculer » des habitudes et les processus de travail des établissements et que cela nécessite alors au sein de chacun d'eux des adaptations culturelles et organisationnelles importantes. Bien que le personnel impliqué dans des actions d'ouverture à la société bénéficie d'une préparation en amont, il souhaiterait être davantage accompagné et préparé.**

En outre, ces actions peuvent apparaître comme une charge supplémentaire malgré l'enrichissement certain pour les chercheurs et experts. Les questions de temps et de disponibilité du personnel de l'IRSN doivent être intégrées. Parallèlement, au sein de l'IRSN, des hétérogénéités persistent entre différentes unités. La réflexion sur l'opportunité d'impliquer la société n'est pas systématiquement intégrée et programmée en amont des activités d'expertise et de recherche, ce qui peut se traduire par une perturbation de l'organisation de l'activité et une charge de travail supplémentaire. Il est nécessaire de faire évoluer cette situation au regard des bonnes pratiques déjà constatées pour certaines activités.









Au-delà de la pérennisation des journées de sensibilisation, une réflexion pourrait être menée afin d'approfondir les formations à l'ouverture à la société. Des modules spécifiques en termes de thématiques et/ou relatifs à des savoir-faire particuliers pourraient être développés. Par ailleurs, de nouveaux besoins ont pu être repérés dans les différents niveaux opérationnels. Enfin, il est important de s'interroger sur les moyens d'identification des salariés à former.

On pourrait également créer des canaux formels et informels pour discuter de la question de l'ouverture à la société. Le réseau des correspondants de Cli, pourrait être étendu et dépasser le cadre des Cli sur le modèle du Réseau interne des parties prenantes (RIPP). L'objectif de ce réseau d'échange sur l'ouverture à la société, constitué d'une vingtaine de responsables hiérarchiques issus de l'ensemble des directions opérationnelles et des directions fonctionnelles de l'Institut, est de réfléchir à la stratégie d'ouverture et de contribuer à diffuser la culture d'ouverture à la société au sein de l'Institut. En outre, si l'ouverture à la société est de plus en plus intégrée aux processus internes et doit faire partie intégrante du travail de chacun, les experts et chercheurs de l'Institut s'approprient encore rarement l'initiative de lancer eux-mêmes une action avec la société civile. Une étape sera franchie lorsque le service des politiques d'ouverture à la société ne sera plus seul à jouer ce rôle d'initiateur.

La reconnaissance de l'importance de l'ouverture à la société nécessite de continuer à la faire connaître au sein de l'Institut et de la favoriser, mais également de promouvoir l'implication des experts et des chercheurs qui s'en emparent. Ce n'est jamais définitivement acquis. L'ouverture à la société doit constituer in fine une composante systématique et reconnue du travail d'expertise et de recherche.

L'ouverture à la société est devenue incontournable.

François Besnus

La prochaine étape : les experts s'approprient l'initiative et c'est eux-mêmes qui viennent vers le SPOS (service des politiques d'ouverture à la société) et non l'inverse.

Frédéric Ménage, ancien Directeur de l'expertise de l'IRSN

engagement 5

Identifier et mobiliser les ressources nécessaires à l'implication de la société

Pour chaque action d'ouverture, l'IRSN nécessaires à l'accompagnement des identifie avec les parties concernées experts et des divers acteurs impliqués. les moyens humains et financiers

Les marqueurs du renforcement des moyens humains et financiers pour l'ouverture à la société

Si on soutient un programme de recherche participative, il faut que derrière, on soit prêt à financer les associations pour qu'elles y participent.

Patrice Bueso

La limitation des moyens financiers et humains de la société civile constitue souvent un obstacle majeur à une véritable implication dans les actions d'ouverture à la société. Face à ce constat, l'IRSN s'efforce de participer à la mobilisation de moyens financiers susceptibles de faciliter le lancement d'actions d'ouverture à la société avec à la fois l'implication d'acteurs issus de la société civile et la mobilisation d'experts de l'Institut. À ce titre, l'Institut peut s'appuyer sur un « axe programme » dédié aux actions d'ouverture à la société permettant de mobiliser des ressources financières et humaines pour la prise en charge des frais engendrés (déplacement, hébergement, location de salles...).





Mobiliser les acteurs de la société civile reste un défi pour la participation. Certains se sont impliqués depuis longtemps sur les problématiques de sûreté et de radioprotection et ont construit au fil du temps une expertise citoyenne. Cependant, ces compétences nécessitent d'être transmises et renouvelées afin de créer de nouveaux viviers de représentants de la société civile et d'éviter l'essoufflement parfois observé chez certains. L'IRSN est attentif au renouvellement des personnes impliquées et à leurs besoins de montée en compétences. À cet égard, les membres de Cli sont pour certains régulièrement renouvelés, de par leur mandat d'élu, ce qui nécessite de les accompagner dans leur formation. C'est un axe de travail de l'Anccli auquel l'IRSN s'associe. En effet, l'IRSN est pleinement engagé pour accompagner la montée en compétences des acteurs de la société civile. Toutefois, cet axe est à poursuivre et à étendre.

Par ailleurs, l'IRSN peine parfois à identifier de nouveaux acteurs de la société civile qui pourraient se mobiliser dans les actions développées. Il apparaît pourtant nécessaire de diversifier ses interlocuteurs au-delà des Cli et des associations déjà mobilisées.

Enfin, il est parfois difficile pour la société civile de trouver les ressources nécessaires à leur implication qui repose beaucoup sur du bénévolat et fragilise ainsi la pérennité de leur engagement. La question du « dédommagement du temps passé » mérite donc d'être prise en considération, au-delà du seul remboursement des frais de déplacement.



Il y a toujours un renouvellement des parties prenantes. Il faut continuer à trouver des gens et à les former. [...] La priorité dans la diversification des parties prenantes, ce sont les élus locaux.

Frédéric Ménage

On peut imaginer un travail sur le **maintien des relations et l'augmentation des réseaux.** L'IRSN a également entamé des réflexions pour élargir ses cibles et les parties prenantes intéressées. La politique qualité de l'IRSN, publiée en juin 2019, fixe l'élargissement de la typologie des parties intéressées avec lesquelles l'IRSN interagit comme objectif général. Le comité de dialogue avec les parties prenantes en cours de création devra également être l'opportunité d'élargir le cercle de celles-ci.

Il s'agit, d'une façon générale, de développer les moyens à hauteur des ambitions et des actions nouvelles.

engagement



Assurer le pilotage interne de la stratégie d'ouverture et rendre compte publiquement des progrès accomplis comme des difficultés rencontrées

Le pilotage interne de la stratégie d'ouverture est assuré par une structure dédiée rattachée à la Direction de la stratégie de l'Institut, le Service des politiques d'ouverture à la société. Un comité de direction spécifique, sous la présidence du Directeur général, se réunit régulièrement pour évoquer les actions en cours et valider les grandes orientations à suivre.

Les marqueurs de l'installation d'une culture de l'ouverture à la société

L'Institut a publié deux bilans de sa Charte de l'ouverture à la société depuis 2009.

L'ouverture à la société est un des quatre axes stratégiques de progrès du Contrat d'objectifs et de performance

signé avec les tutelles dont l'ambition est de « contribuer à la transparence et au dialogue en matière de sûreté et de radioprotection ». Ainsi, l'IRSN entend accompagner la montée en compétences des acteurs de la société dans les domaines des risques nucléaires et radiologiques, en réponse à leurs attentes. Conformément à ses engagements, il contribuera à un dialogue régulier avec les parties prenantes à travers la création d'un Comité de dialogue avec les parties prenantes.

Le travail de l'IRSN en matière d'ouverture à la société vise également à considérer les attentes des parties prenantes dans les orientations des travaux de recherche et à contribuer au dialogue avec la société sur les besoins, les démarches et les conclusions d'expertise.

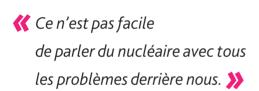
L'Unité dédiée à l'ouverture à la société devient en 2019 le Service des politiques d'ouverture à la société (SPOS) et voit son équipe s'étoffer. Il a pour missions de :

- proposer la stratégie générale d'ouverture à la société et d'animer les outils de pilotage correspondants, en liaison avec les unités opérationnelles;
- accompagner les unités de l'IRSN dans la mise en œuvre d'actions nécessaires à la compréhension partagée des enjeux relatifs aux risques nucléaires et radiologiques et à la capacité d'interpellation des parties prenantes;
- développer des initiatives de recherche participative en lien avec les partenaires académiques.

Pour assurer ces missions, les collaborateurs du SPOS mettent en œuvre leurs savoir-faire et compétences en ingénierie de la concertation ou de la vie publique. Ils disposent pour la plupart d'une expérience, développée dans des domaines techniques variés, qu'ils mettent au service de la participation et du dialogue avec les parties prenantes. Ils s'attachent à construire des relations de confiance dans

la durée avec différents partenaires de la société civile.

Lancé en 2006, le comité pour l'ouverture à la société, comité de direction spécifique placé auprès du Directeur général, assoit la dimension stratégique de l'ouverture à la société.



Daniel Mathieu, Président de Tela Botanica, Sciences participatives





L'IRSN, au travers de ses différents bilans, fait l'effort de se mettre en critique et de rendre compte de l'influence des parties prenantes sur ses travaux.

Toutefois, l'influence des parties prenantes sur le travail de l'Institut n'est pas suffisamment identifiée, tracée et mise en visibilité.

Enfin, d'une manière générale, **les actions de concertation sont difficiles à évaluer.** L'IRSN n'échappe pas à ce constat. En effet, les apports de l'ouverture à la société restent difficiles à identifier et à mesurer. De plus, les actions en elles-mêmes mériteraient d'être davantage valorisées aussi bien en interne qu'en externe.



En 2017, les sept instituts signataires de la Charte de l'ouverture à la société notaient qu'il était intéressant de partager en interne certaines expériences d'autres établissements afin d'offrir de nouvelles perspectives de travail. Il s'agirait de partager les retours d'expérience et de mettre en commun l'existant afin que chacun puisse s'inspirer de l'autre. Au-delà de cette mutualisation, les instituts souhaitent également renforcer le développement d'actions communes.

Enfin dans la perspective de partage entre instituts, il serait nécessaire de reconstituer un réseau interne des personnes impliquées dans l'ouverture à la société, afin d'échanger les expériences, les apports et les difficultés, d'engager les réflexions sur les enseignements, de valoriser les actions et d'en initier de nouvelles.

conclusion

Ce présent bilan souligne les efforts accomplis par l'IRSN afin de mettre en œuvre l'ouverture à la société. Il illustre ainsi les progrès encore nécessaires que ce soit pour accroître la transparence, développer le dialogue avec la société civile, prendre en compte ses préoccupations mais aussi asseoir la culture interne d'ouverture.



Ainsi, l'IRSN entend poursuivre sa démarche d'accompagnement auprès des collaborateurs pour accroître leur capacité à dialoguer avec les parties prenantes et les sensibiliser à l'apport certain des échanges avec la société civile pour l'expertise et la recherche.

Si les discussions à l'occasion des ateliers 2030 ont abouti au constat d'un manque de lieux d'échanges pour la société civile, l'IRSN apportera une réponse par le biais de la mise en place de son comité de dialogue avec les parties prenantes prévue par le COP 2019-2023. Cet espace d'échange réunira des représentants des parties

prenantes afin de pérenniser le dialogue avec l'IRSN et de garantir un lieu d'écoute. Ce futur comité confirme l'ambition de l'IRSN de prendre en compte les attentes de la société civile et d'asseoir l'ouverture à la société dans la culture interne.

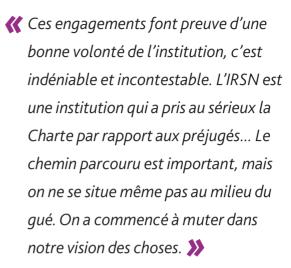
Il faut rendre visible ce travail qui a été fait, communiquer, compter sur les acteurs locaux pour que ce qui a été fait chez eux fasse boule de neige ailleurs. Pour que ça se développe à des échelles plus grandes, il faut mobiliser d'autres acteurs, développer des programmes qui vont favoriser ce genre d'implication.

Joëlle Goyette

- **K** L'ouverture à la société est comme une fusée à trois étages :
 - Le premier étage consiste à rédiger l'avis et à en discuter avec la société;
 - Le deuxième étage consiste à interagir avec la société pendant l'instruction technique;
 - Le troisième étage est en cours de construction et vise à intégrer l'ouverture à la société dans les

processus. Par exemple dans le cadre des avis sur les VD4-900, l'IRSN répond de façon explicite aux questions de la société civile récoltées lors des échanges.

Frédéric Ménage



Lionel Larqué

« De mon point de vue, notre partenariat Anccli-IRSN constitue un défi stimulant dans la mesure où il traduit une préoccupation de formation pour les uns et les autres, il permet de développer de nouvelles compétences, de mieux s'approprier les enjeux et de susciter les conditions propices à l'apprentissage et à la participation. [...] Nous avons jusqu'ici, certes, mené ensemble de nombreuses actions concrètes, couronnées de réussites, c'est un fait. Mais ne nous reposons pas sur nos lauriers! Et continuons à rester des innovateurs et des expérimentateurs proches des territoires et de leurs préoccupations. >>>

Jean-Claude Delalonde, Président de l'Anccli







31,avenue de la Division Leclerc 92260 Fontenay-aux-Roses RCS Nanterre B 440 546 018

COURRIER

BP17 92262 Fontenay-aux-Roses Cedex TÉLÉPHONE +33 (0)1 58 35 88 88 SITE INTERNET www.irsn.fr E-MAIL contact@irsn.fr ★ @irsnfrance